

Le Plessier-sur-Saint-Just (Oise)
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 24 mars 2023

Le vingt-quatre mars deux mil vingt-trois à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Plessier sur Saint Just sous la Présidence de Monsieur François LEFÈVRE, Maire.

Assistaient à la séance : LEFÈVRE François, BAUDIN Joël, BODERE Cyril, GUILBERT Stéphanie, DECUIGNIERE Elisabeth, FOURNIER Amélia, GAMAIN Serge, LEFÈVRE Maryse, CARON Cindy, PFEIFFER Odile.

Monsieur Zielinski Christian donne procuration à Madame Pfeiffer Odile

Madame Lefèvre Isabelle donne procuration à Madame Fournier Amélia

Monsieur Schouveiler André donne procuration à Monsieur Gamain Serge

Absente : Madame Caron Tiphaine

Est élue secrétaire de Séance : Madame Maryse LEFÈVRE

1-Délibération : Vote du Compte administratif 2022 –commune

Après lecture des comptes de l'exercice 2022 et rappel du tableau récapitulatif suivant :

FONCTIONNEMENT	En €uros
Dépenses	411 509.89
Recettes	449 678.43
INVESTISSEMENT	
Dépenses	81 660.01
Recettes	2 211.35

Le Compte Administratif 2022 mis aux voix, sous la Présidence de Monsieur Baudin Joël, Doyen d'âge de l'assemblée présente est adopté à l'unanimité des présents.

2-Délibération : Approbation du compte de gestion 2022 -commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par Madame LIEURE Annie Perceptrice, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3- Délibération : affectation du résultat commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE d'affecter le résultat sur le BP 2023 comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		SOLDE (+ou-)	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser	Investissement			
	fonctionnement			
Section D'investissement	résultats propres à l'exercice 2022	-79 448.69	K 81 660.04	N 2 211.35
	solde 2021 reporté (ligne 001 du BP 2023)	L +9 159.60	K+L si L négatif	
	solde global d'exécution	B -70 289.09		/
Section de Fonctionnement	résultats propres à l'exercice 2022	+3 8168.54	P 411 509.89	Q 449 678.43
	résultat 2021 reporté (ligne 002 du BP 2023)	M +280 243.60	P+M si M négatif	Q+M si M positif
	résultat global à affecter	© +318 412.14	/	
Résultats cumulés (hors restes à réaliser)		C +- B +248 123.05	K+P+L+M 493 169.93.	N+Q+L+M
AFFECTATION DU RESULTAT		En réserve 1068 en recettes d'investissement		70 289.09
		Report en fonctionnement 002 en recettes		248 123.05

4-Délibération : Vote des taux et taxes

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux de l'an dernier soit par 9 voix pour, 4 voix contre et aucune abstention

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 55.77%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 44.08 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.92 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

5 – Délibération : Subventions

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité les subventions et concours divers comme suit :

Article	Libellé	2023
6281	Concours divers	2 000.00
	Divers	450.00
	Union des Maires de l'Oise	600.00
	Sport et loisirs UFOLEP	900.00
	Le souvenir Français	25.00
	ACCC du Beauvaisis	25.00
6288	Image et son Picard	150.00
6574	Subvention fonctionnement des asso et organisme privés	5 500.00
	Forains	650.00
	Comité des Fêtes	3 500.00
	Coopérative scolaire Ecole Plessier	350.00
	Anciens Combattants St Just	100.00
	Don du Sang	100.00
	Secours populaire	200.00
	Ligue contre le cancer	300.00
	Félincalin	100.00
	Secours catholique	200.00

6 – Délibération : vote du budget primitif 2023 –commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2023 – tableau comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	659 127.05€	296 944.89€
Recettes	659 127.05€	296 944.89€

7 – Délibération : vote du compte administratif – lotissement

Après lecture des comptes de l'exercice 2022 et rappelle le tableau récapitulatif suivant :

FONCTIONNEMENT	En €uros
Dépenses	1 800.00
Recettes	1 800.00
INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 800.00
Recettes	0.00

Le Compte Administratif 2022 mis aux voix, sous la Présidence de Monsieur Baudin Joël, Doyen d'âge de l'assemblée présente est adopté à l'unanimité des présents.

8 – Délibération approbation du compte de gestion 2022 –lotissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par Madame LIEURE Annie Perceptrice, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

9 – Questions diverses

Madame Decuignière Elisabeth, responsable de la salle polyvalente fait le détail des petits travaux à effectuer dans la salle, celle-ci explique qu'elle a pris contact avec Sylvie notre agent technique qui effectue le ménage et effectue les locations.

Soit :

- ✓ Reboucher les trous au niveau du radiateur démonté
- ✓ Repeindre la porte de la cuisine
- ✓ Recoller les plinthes
- ✓ Refixer la barre du porte manteaux
- ✓ Remettre du bondex à la porte principale extérieure
- ✓ Remplacer les globes cassés
- ✓ Voir pour trouver un bac ou autre pour mettre sous la VMC car de l'eau s'échappe et l'hiver cela est dangereux
- ✓ La cireuse actuelle est quasiment hors d'usage voir pour en changer

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté par Isabelle Bastin, directrice du périscolaire. Celle-ci propose de monter un faux plafond dans la petite salle car la chaleur monte d'où une déperdition de chaleur.

Madame Fournier Amélia tient à remercier le Comité des Fêtes de Lieuvillers pour le prêt des jeux picards lors du mardi gras et remercie également les habitants du village pour leur participation.

Fin de séance 22h17